



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ACTIONS FRANCE
(Code ISIN : FR0013256740)
Ce FIA est géré par **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS**
FIA soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Actions françaises** », le FIA a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion en ligne avec son indice, l'indice CAC 40 dividendes net réinvestis tout en maîtrisant le niveau du tracking-error ou l'écart de suivi.

Indice CAC 40 dividendes nets réinvestis : Cet indice est représentatif des 40 plus grandes capitalisations de la Bourse de Paris. Il est calculé à partir des cours de clôture des valeurs qui le composent. Le poids de chaque titre est pondéré par sa capitalisation boursière. L'indice retenu inclut les dividendes.

Une approche fondamentale est utilisée pour effectuer la sélection discrétionnaire des titres qui consiste en l'analyse de critères qualitatifs et quantitatifs. Le gestionnaire s'autorise à investir dans des actions non-comprises dans l'indice de référence. Il s'agit dans ce cas de moyennes ou de grandes capitalisations françaises ou de grande capitalisation étrangères.

Il peut détenir d'autres OPC si ces derniers répondent aux critères d'éligibilité et dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Le FIA est investie au minimum à 75% de son actif net en titre éligibles au PEA, dont à 60% minimum en actions françaises.

Il pourra être également investi en actions étrangères à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces actions seront de grandes capitalisations, sans zone géographique prépondérante, ni secteur précis.

Le FIA peut investir jusqu'à 20% de son actif en titres de créances et instruments du marché monétaire. Il peut s'agir de BTAN ou OAT d'une durée supérieure à un an ou de billets de trésorerie, certificats de dépôt et bons du trésor d'une durée inférieure à une année.

Le FIA peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM, et sous forme d'OPCVM ou de FIA pour les ETF (Exchange Trade Funds). Il s'agit de fonds indiciels coté sur un marché réglementé), de droit français ou européens.

Des instruments dérivés pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition dans la limite de 100% de l'actif net du FIA.

La gestion repose sur l'interdiction d'investissement dans les entreprises exposées au secteur du tabac et celles très exposées au charbon et sur l'exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires. La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant.

Les demandes de souscription et de rachat sont émises à tout moment et centralisées chaque jour de valorisation (J) avant 12 heures auprès de **BNP Paribas SA**. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en J+2 ouvrés.

Le FIA **capitalise et/ou distribue**.

Recommandation : Le FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant **5 ans**.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et elle est susceptible d'évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA **ALM ACTIONS FRANCE** est classée dans la catégorie **6**. L'exposition au risque actions (au minimum 75% en actions), au risque de taux (20% au maximum en titres de créances et instruments du marché monétaire) et au risque de change (10% au maximum) explique le classement de le FIA dans cette catégorie. Le FIA n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le FIA peut investir en titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 20%.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | 3 % |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|----------|
| Frais courants | 1,03%(*) |
|----------------|----------|

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances

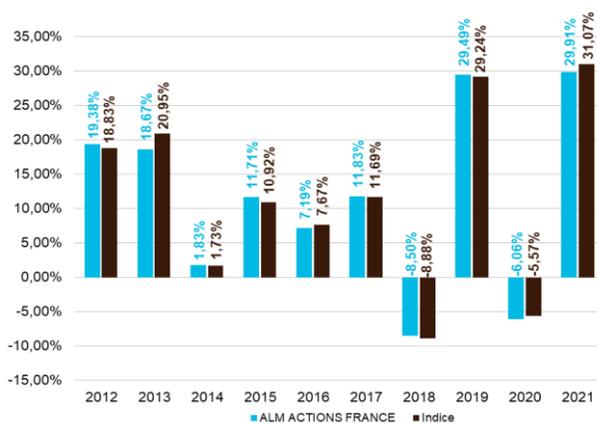
| | |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | Néant |
|---------------------------|-------|

(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique 13 « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA disponible auprès d'**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy 75012 Paris**.

Les frais courants ne comprennent pas les frais de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées :



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FIA ALM ACTIONS FRANCE a été créé le 6 août 1998.

Un changement de structure est intervenu en date du 03/07/2017 date à laquelle le FIA, qui avait été créé à l'origine sous forme de SICAV, a été transformé en FCP.

Les performances ont été calculées en Euro.

Informations pratiques :

- **Dépositaire : BNP Paribas SA**
- **Souscripteurs concernés :** Tous souscripteurs, le FIA sert de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte et est plus particulièrement réservés aux clients du Groupe AG2R LA MONDIALE,
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le FIA peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy 75012 Paris**, www.ag2rlamondiale-ga.fr.
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy 75012 Paris**.
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du FIA.
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée :** les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS : www.ag2rlamondiale-ga.fr. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- La responsabilité d'**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **1^{er} octobre 2022**.